

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Monsieur Rayan CHEBBI-GIOVANETTI

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

le 17/12/2024 à 10h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle du Conseil

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

Politiques publiques et décisions d'émission de carbone des entreprises

Directeur de thèse : **Monsieur Xavier PAUTREL**

Composition du jury :

Madame Sondes KAHOU LI, Maîtresse de Conférences HDR Université de Bretagne Occidentale, Rapportrice

Monsieur Lionel LEMIALE, Professeur des Universités Nantes Université, Examineur

Monsieur Pierre-Jean MESSE, Maître de Conférences Nantes Université, Co-encadrant

Monsieur Xavier PAUTREL, Professeur des Universités Université d'Angers, Directeur de thèse

Monsieur Francesco RICCI, Professeur des Universités Université de Montpellier, Rapporteur

Monsieur Florent SARI, Professeur des Universités Université Paris- Est Créteil, Examineur

Résumé de la thèse

La décarbonation du secteur manufacturier est à la fois un défi, puisque la majorité de ses émissions sont du dioxyde de carbone, et une nécessité, puisqu'il représente un des secteurs les plus émetteurs de la planète. Cette thèse vise à évaluer trois types d'instruments de politique publique environnementale qui touchent les entreprises manufacturières françaises. Si l'essentiel du débat public et académique se contente d'évaluer la politique environnementale sur des critères d'émission nationale, cette thèse propose de considérer les décisions de mix énergétique et d'abattement carbone des entreprises comme mètres-étalons des politiques publiques environnementales. Dans cet objectif, trois politiques publiques sont évaluées ; le chapitre 1 porte sur les effets de la taxe carbone sur le verdissement des firmes et de l'emploi. Le chapitre 2 interroge l'effet de la participation au marché carbone européen sur la composition du mix énergétique des entreprises. Le chapitre 3 se focalise sur l'impact de la publication de bilan carbone sur le verdissement du mix et sur les dépenses d'abattement carbone parmi les entreprises de plus de 500 salariés. Les instruments les plus contraignants ont un effet sur la composition du mix énergétique, ce qui implique une baisse du contenu carbone des intrants énergétiques. Un instrument moins contraignant n'a cependant pas d'effet sur le mix énergétique, mais favorise la capture de carbone à travers des investissements en abattement plus élevés.